



Décision CODEP-CLG-2016-030757
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 27 juillet 2016
portant nomination à l’Autorité de sûreté nucléaire
du directeur de la direction des déchets, des installations de recherche
et du cycle

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l’Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant organisation des services de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général adjoint assurant l’intérim des fonctions de directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Fabien SCHILZ, directeur de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle, appelé à d’autres fonctions.
- II. À compter du 1^{er} août 2016, Monsieur Christophe KASSIOTIS est nommé directeur de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 27 juillet 2016.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET